

# RÈGLEMENTATION SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La plateforme Zelok au cœur du dispositif  
lun 01/02/2021 - 09:00

**Lauréat du Prix de l'Innovation UNIS 2020, la plateforme multiservices [www.zelok.fr](http://www.zelok.fr) digitalise l'ensemble du parcours locataire et va plus loin pour protéger et accompagner les professionnels de l'immobilier.**

L'article 225-1 du Code pénal sur la lutte contre la discrimination dans le cadre de l'accès au logement s'impose à tous et définit le cadre à respecter et les sanctions encourues.

Les peines sont de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende en cas de discrimination.

A la différence de nombreuses législations, ce n'est pas à la partie lésée de prouver le préjudice mais bien à l'intermédiaire d'apporter la preuve du respect des textes.

Le problème : Comment prouver que vous et vos collaborateurs n'avez fait aucune distinction entre deux candidats locataires ?

La solution : Zelok vous propose de mettre en place une gestion automatique de 100% de vos contacts issus des portails web et de votre site internet en répondant à toutes les demandes de location 24H/24 et 7J/7.

Cette gestion vous libère du traitement des demandes de location et vous permet de répondre à l'obligation de preuve en cas de litige.

Tout renseignement sur notre solution à l'adresse mail suivante : [sales@zelok.fr](mailto:sales@zelok.fr)

**Avec Zelok simplifiez-vous la loc !**



Zelok team

